



GenCap
Croissance

FIP



Generis Capital
Partners

GenCap Croissance

→ Un fonds d'investissement dédié aux PME régionales :



L'Aquitaine recèle des sphères d'activité économique dynamiques avec des pôles industriels d'excellence comme l'aéronautique et l'espace, les biotechnologies, l'optique-laser, et bénéficie de compétences scientifiques de haut niveau avec le plus fort taux en France du budget régional consacré à la recherche et à l'innovation. Cette région apparaît donc comme un puits de nouvelles sociétés, innovantes et créatrices d'emplois.



Le Centre dispose d'un secteur industriel de pointe performant. Il est connu pour son positionnement de leader dans le secteur du transport et de la logistique, et pour son fort développement d'énergies nouvelles avec le rang de première région productrice d'énergie éolienne et de pôle national de recherche sur les pompes à chaleur géothermiques.

Catégorie	Pourcentage
PME régionales	60%
international	40%

A pie chart with two segments: a larger orange segment representing 60% and a smaller light green segment representing 40%. The text '60% PME régionales' is placed inside the orange segment, and '40% international' is placed next to the green segment.

L'Île de France : axe majeur de développement économique et principal pôle économique européen, l'Île de France compte le plus grand nombre d'implantations de PME de tout type de secteurs d'activité avec une majorité issue du secteur tertiaire.

Le Poitou-Charentes : ouverte sur la France et l'Europe, la région Poitou-Charentes bénéficie d'axes de stratégie dynamiques essentiellement dans les secteurs aéronautiques, spatiaux et ferroviaires et affecte de nombreuses ressources à la recherche dans le domaine des sciences pour l'ingénieur.



c'est...



→ Une philosophie d'investissement unique grâce à :

- 1 Une vision internationale du développement des PME
- 2 L'utilisation de techniques d'investissement innovantes comme le *venture loan* et le Placement Privé ou *PIPE*¹
- 3 Un positionnement de chef de file dans nos investissements qui apporte plus de proximité, de contrôle et de réactivité
- 4 Une allocation d'actifs diversifiée :

L'objectif visé par **GenCap Croissance** est de construire un portefeuille de PME diversifié et dynamique avec :

60%
capital

30%
obligation

10%
monétaire

GenCap Croissance investira dans des PME à fort potentiel de croissance, dans tous les secteurs, et en particulier dans les secteurs de la santé, de la communication et de l'environnement. En fonction des opportunités, **GenCap Croissance** pourra utiliser une large palette de modes de financement comme le capital risque, capital développement, LBO, *venture loan*, mezzanine et Placement Privé ou *PIPE*¹.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital. 20% des PME auront moins de 5 ans.

Qu'est-ce que... ?

le *Venture loan*

L'investissement en *venture loan* est un prêt, sous la forme d'une Obligation avec des Bons de Souscription d'Actions (« OBSA ») ou d'une Obligation Convertible (« OC »), remboursé chaque mois avec un taux d'intérêt annuel fixe, remboursable sur environ 36 mois, assorti de BSA sur environ 10% à 20% du montant du prêt donnant ainsi accès à un fort potentiel de gain supplémentaire. Cette technique d'investissement se distingue de l'investissement en capital risque classique du fait du remboursement prioritaire de l'obligation par rapport au capital, sachant que ce prêt n'est pas garanti contre un risque de défaut éventuel.

Qu'est-ce que... ?

le Placement Privé ou *PIPE*

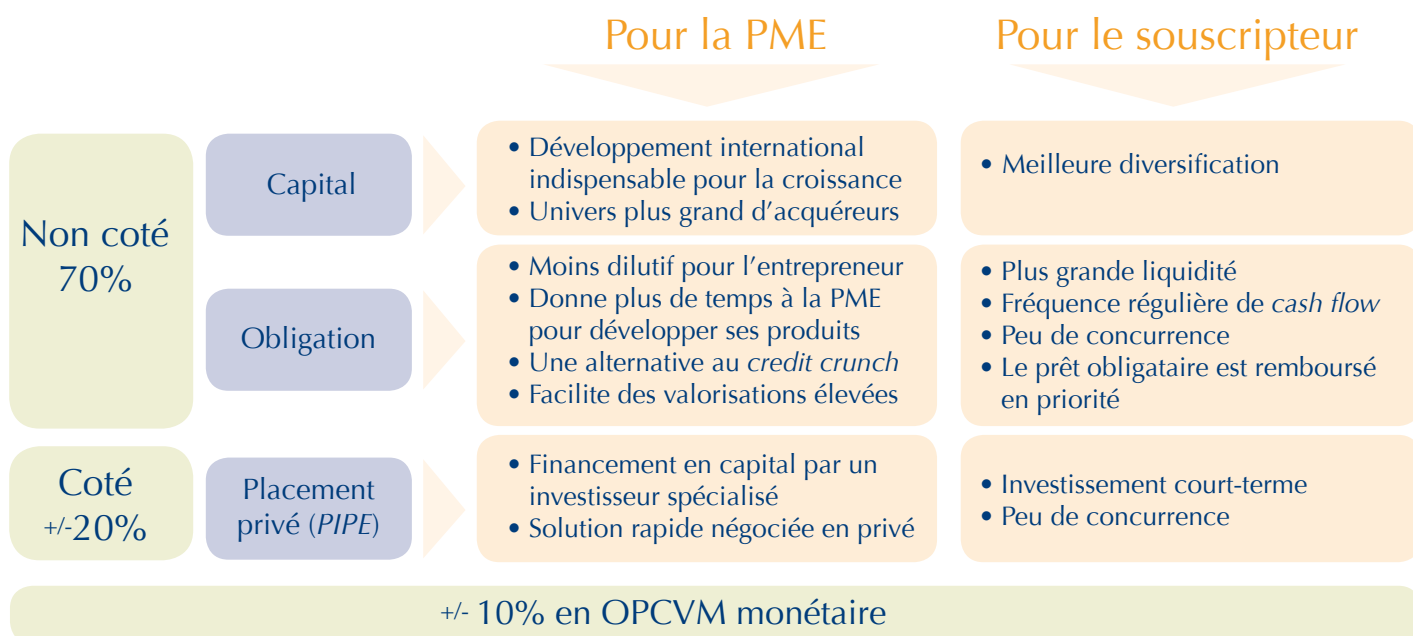
Un Placement Privé ou *PIPE*¹ est un investissement dans une société cotée **négocié en privé** via une augmentation de capital. **GenCap Croissance** interviendra principalement sur le marché coté AIM, sur Alternext et le Marché Libre. L'objectif est d'accompagner la PME cotée, en jouant un rôle d'actionnaire actif dans ses choix et ses réalisations stratégiques et de bénéficier en contrepartie d'une décote immédiate entre 10% et 50% du cours.

(1) Private Investment in Public Equity = Placement privé dans une société cotée



→ Une approche citoyenne avec :

- ◆ la possibilité de donner du sens à son épargne en investissant dans une économie de proximité
- ◆ le soutien au développement économique régional et au dynamisme de l'emploi via la création de nouvelles entreprises et le soutien des entreprises existantes
- ◆ la participation à la croissance internationale des PME locales en les aidant à accéder à de nouveaux marchés
- ◆ des avantages compétitifs :



Nous vous rappelons que ce fonds n'est pas un fonds à capital garanti et que par conséquent il peut occasionner des pertes en capital.



→ Un triple avantage fiscal en contrepartie d'un placement de 8 ans minimum avec :

1 ...à l'entrée

une réduction immédiate d'ISF

égale à 50% du montant investi dans la limite du quota éligible de 60% et pouvant aller jusqu'à : **20.000 euros**

pour un célibataire ou un couple soumis à imposition commune

+

2

une réduction immédiate d'impôt sur le revenu (IRPP)

égale à 25% du montant investi dans la limite de la fraction non prise en compte pour le calcul de la réduction ISF et pouvant aller jusqu'à :



3.000 euros
pour un célibataire



6.000 euros
pour un couple soumis à imposition commune

3 ...à la sortie

une exonération d'impôt sur les plus-values

(hors prélèvements sociaux)

pour les contribuables ISF :

souscription FIP	60% éligible	réduction ISF	réduction IRPP**	réduction totale
2.000 €	1.200 €	600 €	200 €	800 €
6.000 €	3.600 €	1.800 €	600 €	2.400 €
10.000 €	6.000 €	3.000 €	1.000 €	4.000 €
15.000 €	9.000 €	4.500 €	1.500 €	6.000 €
20.000 €	12.000 €	6.000 €	2.000 €	8.000 €
30.000 €	18.000 €	9.000 €	3.000 €	12.000 €
40.000 €	24.000 €	12.000 €	4.000 €	16.000 €
50.000 €	30.000 €	15.000 €	5.000 €	20.000 €
60.000 €	36.000 €	18.000 €	6.000 €	24.000 €
67.000 €	40.000 €	20.000 €* 	6.000 €	26.000 €

* plafond pour un célibataire ou un couple soumis à imposition commune

** simulation pour un couple soumis à imposition commune



pour les contribuables IRPP :

souscription FIP	réduction IRPP **
3.000 €	750 €
5.000 €	1.250 €
10.000 €	2.500 €
12.000 €	3.000 €
15.000 €	3.750 €
24.000 €	6.000 €

** simulation pour un couple

Le FIP **GenCap Croissance** est géré par **Generis Capital Partners**, société de gestion indépendante. L'équipe de gestion est composée de 5 professionnels du *private equity*, réunit plusieurs nationalités différentes et cumule **plus de 90 années d'expérience** dans l'investissement non coté, le développement industriel et l'entrepreneuriat en France, au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Allemagne, au Bénélux et en Amérique du Nord.

Dépositaire :	RBC Dexia Investor Services
Gestionnaire :	Generis Capital Partners agréée par l'AMF
CAC :	Corevise – Fidinter
Date d'agrément AMF :	03 octobre 2008
Période de souscription :	01/01/2009 au 30/06 /2010
Valeur de la part :	500 euros
Souscription minimale :	4 parts A
Durée d'investissement :	8 ans minimum
Frais de cession :	aucun
Valorisation :	Semestrielle

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du premier exercice comptable :

Catégories	Montant maximum	Base de calcul	Périodicité
Droit d'entrée	5% TTC	Montant des souscriptions	A la souscription
Commission de gestion	3,60% TTC	Montant le plus élevé entre montant des souscriptions et actif net	Trimestrielle
Frais divers y compris rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes	1% TTC	Actif net	Semestrielle
Frais de transactions liés aux investissements	1% TTC	Actif net	Ponctuelle
Frais de constitution	1% TTC	Montant des souscriptions	Ponctuelle, à la constitution

Avertissement :

L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux fonds d'investissement de proximité (FIP).

Lors de votre investissement dans GenCap Croissance, vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, tels que des actions ou des parts de fonds d'investissement.
- Votre argent va être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds (le « Règlement »), sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur liquidative est délicat.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 % et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à ces contraintes fiscales du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation peut être plus long.
- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre investisseur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

